

Journal de



VAL
ÈS
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DÛNES

EDITION N°08 - DÉCEMBRE 2024

CALENDRIERS
DE COLLECTE

DANS CE NUMÉRO

OTRI
Numéro spécial

À VOS MARQUES,
PRÊTS ?
COMPOSTEZ !



UNE QUESTION ?

scannez ce QR code
pour retrouver la liste complète
des déchets alimentaires
acceptés ou rdv sur
www.valesdunes.fr



PAS DE SAC
PLASTIQUE

Thé
et café

Appuyez
sur la
pédale

Les grandes étapes
du tri des
biodéchets

Saint-Sylvain
rejoint
Val ès dunes

De nouvelles pistes
cyclables à
Frénouville !

Sommaire



03 ÉDITO

04 ACTUS



LE GRAND DOSSIER

05

06 OTRI

SÉNIORS, L'INTERCO VOUS ACCOMPAGNE



10

11 FOCUS
le grand retour des Médiévales



12

ZOOM SUR
les nouvelles pistes cyclables de Frénoville

édito



Chères habitantes, Chers habitants de Val ès dunes,

Selon un récent sondage, neuf français sur dix se disent favorables à la réintroduction de systèmes de consigne des bouteilles en verre.

Mieux encore ils souhaitent que ce système s'étende aux bouteilles plastiques et aux canettes en aluminium.

Preuve là que la sensibilité au tri, au recyclage, au réemploi et, cerise sur le gâteau, aux gains réalisés dans ces actes d'économie circulaire, se fait jour.

Bonne nouvelle, ce système existe ! Il est juste aujourd'hui collectif.

Les bornes d'apport volontaire pour le verre, les bacs jaunes de tri sélectif sont les nouveaux systèmes de consigne. Certes, le verre ainsi collecté est voué au recyclage et non au réemploi mais revendu il rapporte un peu d'argent. Tout comme les canettes en aluminium, le papier, le carton...

C'est à ça que sert le tri de nos déchets, à séparer le grain de l'ivraie pour valoriser tout ce qui peut l'être.

Lorsque nous le faisons tous bien, nous gagnons. Quand nous le faisons mal, nous gagnons moins. Si nous ne le faisons pas nous payons plus !

Le déchet qui ne rapporte pas, coûte.

Prochainement des solutions de compostage nous seront proposées et des points d'apport volontaire de biodéchets seront installés à des endroits définis comme points de passages stratégiques.

Alternatives au ramassage pour un enfouissement devenu trop cher ou pour une incinération désormais réservée aux seuls déchets secs, ces solutions nous permettront de valoriser ces biodéchets. Chez vous pour en faire du compost ou dans des méthaniseurs afin d'en faire de l'énergie... Mais aussi du compost pour l'agriculture.

Le déchet que l'intercommunalité ne prend pas en charge ne coûte rien.

Rien ne doit se perdre, tout doit se transformer pour que nous puissions tous, nous y retrouver...

La transition écologique est aussi parfois économique.

Passez de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle année 2025.

Philippe PESQUEREL
Président

Ours

Directeurs de la publication : Philippe Pesquerel / Nathaly Monrocc – Rédaction : Comité de rédaction Val ès dunes - Droits photos : CDC Val ès dunes / Jérôme HAMON / Photo 911 / Jérôme Bachet pour le Syvédac / AdobeStock – Conception : Studio 911 Marjorie Ponsard – Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales.

La Communauté de communes s'apprête à accueillir la commune de Saint-Sylvain au 1^{er} janvier 2025 ! Nous avons rencontré Régis Croteau, le maire de Saint-Sylvain, qui évoque avec nous la préparation de cette intégration.



A gauche Régis Croteau, maire de Saint-Sylvain, à droite Olivier Guillemette, adjoint en charge de la Communication

Val ès dunes ■ Selon vous, pourquoi Val ès dunes est un territoire attractif ?

Régis Croteau Val ès dunes compte de nombreuses activités économiques pourvoyeuses d'emplois, des services et équipements développés ainsi que de nombreux commerces. C'est un territoire qui bénéficie de l'attractivité du bassin caennais, ce qui est le cas également de Saint-Sylvain, avec des accès ferroviaires et un réseau routier structurant.

VED ■ Pourquoi avez-vous souhaité rejoindre la Communauté de communes ?

RC Nous avons souhaité rejoindre Val ès dunes pour maintenir une cohérence de bassin de vie et de territoire. Nombre d'habitants de la commune de Saint-Sylvain jouissent des équipements et services situés sur les communes d'Argences et Moulton-Chicheboville. Nos élèves par exemple se rendent au centre aquatique dunéo pour bénéficier des cours de natation.

Il était aussi important d'apporter de la proximité dans les décisions communales et intercommunales.

Nous avons également une collaboration avec des communes historiques de Valambray depuis de nombreuses années. Nombre d'habitants de ces communes sont impliqués dans la vie associative de notre commune.

VED ■ Comment vous préparez-vous à cette intégration ?

RC Depuis quelques mois nous avons des rencontres régulières avec les élus et les services de la communauté de communes afin de mener à bien les transferts ou reprises de compétences.

Nous avons récemment organisé une réunion pour échanger sur le transfert de la compétence assainissement eaux usées, tant sur le domaine administratif qu'opérationnel.

Nous essayons d'être sur tous les fronts et de participer à toutes les réunions ou comités de pilotage. L'avancement du projet de PLUi requiert notre présence.

Nous avons également rencontré les services de la Préfecture et la Direction Générale des Finances Publiques qui nous accompagne dans les différentes démarches administratives à effectuer. Tous ces échanges et contacts nous permettent d'aborder ces changements et l'année 2025 avec confiance et sérénité.

VED ■ En quoi cela va-t-il changer le quotidien des habitants de Saint-Sylvain ?

RC Nous faisons en sorte de maintenir les niveaux de service sans effet négatif pour les administrés. Par exemple, la reprise des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires se fera sans modification majeure et avec le maintien de l'organisation générale, des règlements intérieurs et des tarifs jusqu'à la fin de l'année scolaire.

VED ■ Que peut-on vous souhaiter dans les prochains mois, les prochaines années ?

RC Pour les prochains mois, que tout se passe bien pour notre intégration mais nous n'avons aucune inquiétude. Pour l'avenir, nous espérons apporter notre pierre à l'édifice dans la poursuite de la construction et du développement de la Communauté de communes Val ès dunes. Nos équipements, comme notre salle polyvalente, le gymnase Pierre Boulé ou la Médiathèque ouverte prochainement permettront d'organiser différents événements et profiteront à l'ensemble du territoire.

VED ■ Un mot de conclusion ?

RC Nous sommes très satisfaits que cette démarche d'intégration à Val ès dunes ait abouti. Elle a nécessité de nombreuses rencontres avec les élus. Ils ont légitimement souhaité du temps pour bien appréhender notre demande et dans l'intérêt général du territoire, l'ont accepté à une très forte majorité.



Un nouveau siège pour l'interco



Le siège de la Communauté de communes se situe actuellement à Argences, rue Guéritot. Il accueille les services d'administration générale. Le projet de futur siège sur la commune d'Argences, proche du centre aquatique dunéo, permettrait d'accueillir l'ensemble des services de la Communauté de communes dans des conditions adaptées à l'importance de ses missions.

LE MOT DU PRÉSIDENT



Le projet de nouveau siège est une nécessité au regard de la montée en puissance des compétences prise en charge par Valès dunes. L'Etat demande en effet aux intercommunalités de se saisir de dossiers tels que l'exploitation des sols, la prise en compte des schémas pluviaux et de la GEMAPI, mais aussi l'action sociale et tous les sujets transversaux en lien avec la transition énergétique et l'environnement... Dans le même temps Valès dunes doit recruter des agents pour prendre en charge ces dossiers. Qui dit plus d'agents, dit plus de bureaux, ce qui est impossible à envisager dans nos locaux actuels. Nous avons même dû délocaliser notre service aménagement du territoire sur la commune de Vimont, et aujourd'hui la plupart de nos réunions sont organisées à la déchèterie Otri faute de place.



Le grand dossier : Quels changements pour nos déchets ?

Plusieurs étapes clés marqueront la gestion de nos déchets dans les prochains mois. Évolution des consignes de tri, gestion des biodéchets, changement de nos bacs à ordures ménagères, tarification incitative... Faisons le point sur les prochaines échéances !



2024

A partir du 1^{er} décembre 2024

- Installation des abris-bacs bidochéts (compostage dans 7 communes)



2025

À partir du 1^{er} janvier

- Mise en service des abris-bacs en libre accès pour le compostage.
- Nouvelles consignes de tri : les bacs jaunes peuvent être utilisés pour le tri des emballages et des papiers-cartons en mélange

À partir du 15 janvier 2025

- Enquête de dotation auprès de tous les foyers pour la distribution de nouveaux bacs d'ordures ménagères pucés dans le cadre de la tarification incitative (TEOMI)

Février

- Mise à disposition de composteurs individuels

Mars

- Installation des composteurs partagés dans les communes ne disposant pas d'abris-bacs

Lundi 30 juin

- Inversion des rythmes de collecte : tous les 15 jours pour les ordures ménagères et toutes les semaines pour les déchets recyclables

Juillet-décembre

- Facturation à blanc pour la tarification incitative

Trier ses emballages, papiers, cartons : c'est plus simple !

Actuellement, nos déchets recyclables (papiers, cartons, canettes...) partent sur le site de Valorpôle au Mans. Demain, tout sera traité localement à Colombelles par le Syvedac. Dès le 1^{er} janvier 2025 pour les ordures ménagères, puis à terme dans le nouveau centre de tri en cours de construction pour les déchets recyclables.

Réduire les coûts de traitement de nos déchets et diminuer l'impact écologique de leur transport, deux raisons essentielles qui ont décidé la communauté de communes à adhérer au syndicat de valorisation et d'élimination des déchets de l'agglomération caennaise Syvedac. A la clé, une simplification du tri de nos déchets !



NOS ORDURES MÉNAGÈRES PRODUISENT DE LA CHALEUR

Les ordures ménagères seront acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles pour être incinérées. Et leur transformation en énergie verte alimentera le réseau de chaleur de Caen-la-Mer. Ce nouveau traitement vertueux permettra ainsi d'éviter leur enfouissement, solution de plus en plus coûteuse qui sera supprimée à terme en France.

TOUS LES DÉCHETS RECYCLABLES EN MÉLANGE DANS LES BACS JAUNES

Vos déchets recyclables seront également pris en charge par le Syvedac, avec une simplification des consignes de tri. En effet, tous les déchets recyclables (emballages plastiques, métalliques, briques alimentaires, mais également les papiers et cartons) pourront être jetés sans distinction dans le bac jaune, éventuellement le bac vert en cas de surplus de déchets. Un geste de tri plus simple pour tous ! C'est au centre de tri que sera effectuée la séparation entre emballages d'une part et papier cartons d'autre part.

ET LES DÉCHETS VERTS, POURQUOI PAS À LA MAISON ?

Dans la famille des biodéchets, il y a les déchets alimentaires, mais aussi les déchets verts issus du jardin (tontes, branchages, feuilles mortes, etc.) !

- Ils sont indispensables dans la création du compost,
- Ils peuvent servir de paillis naturel pour votre pelouse grâce au mulching, une pratique qui consiste à tondre finement sans ramasser l'herbe coupée,
- Les petits branchages peuvent également être broyés pour obtenir un paillage 100% maison, à petit prix. Alors, pourquoi les emmener en déchèterie ?

2026

A partir du 1^{er} décembre 2026

- Comptabilisation au réel des levées de bacs d'ordures ménagères dans le cadre de la tarification incitative

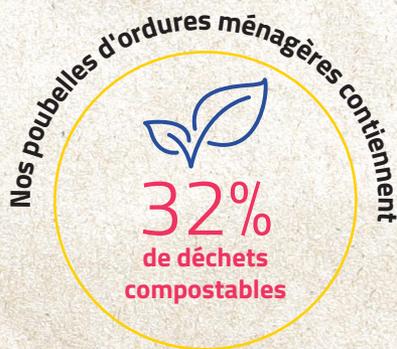
2027

Automne

- Première facturation au réel de la tarification incitative sur l'avis d'imposition de taxe foncière

Réduire ses déchets : c'est indispensable

A l'heure où les coûts de gestion des déchets ne cessent de s'accroître, diminuer individuellement et collectivement notre production de déchets devient une nécessité !
Objectif : maîtriser le coût du traitement de nos déchets et contribuer à la protection de notre environnement.



Mais comment réduire le volume de nos poubelles ?

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Pour inviter chacun à réduire encore ses déchets, la Communauté de communes Valès dunes mettra en place au 1er janvier 2026 une tarification incitative (TEOMi). Il s'agit d'un mode de paiement de la taxe sur les déchets ménagers (TEOM) qui tient compte de la production d'ordures ménagères de chaque foyer. Ainsi, la réduction du volume de vos ordures ménagères aura un impact direct sur votre facture.

Comment ça marche ?

Pour calculer les déchets produits par chaque foyer, les bacs d'ordures ménagères (bac gris) seront équipés d'une puce. Le camion scanne la puce à chaque ramassage du bac et l'associe à l'adresse du foyer. Ainsi, le nombre de levées de bac (présentation de votre bac à ordures ménagères) est comptabilisé.



Une enquête pour la dotation de nouveaux bacs gris

A partir du 15 janvier, du mardi au samedi (sur le temps de midi et en fin de journée), une équipe formée et mandatée par OTRI se présentera à votre domicile. Vous serez prévenus de son passage par un courrier déposé dans votre boîte aux lettres. Lors de cette visite, elle identifiera la composition de votre foyer, évaluera vos besoins et validera avec vous la fourniture d'un nouveau bac gris pucé, adapté à la production de vos déchets.



PRÊTS ? OTRI vous accompagne avec...

- Votre calendrier de collecte, inséré dans ce magazine
- Une distribution de matériel pour les biodéchets (composteur et bioseau) organisée dans les locaux d'OTRI et dans certaines communes
- Un guide du compostage pour adopter les bonnes pratiques, diffusé lors de la distribution des composteurs individuels
- Des mini-formations sur le compostage organisées par OTRI et certaines communes lors de la distribution des composteurs
- Un accueil téléphonique et physique dans ses locaux

02 31 23 42 42

**1, route de Saint-Pierre-sur-Dives
14370 Moul-Chicheboville**

**Une question, une information par mail ou internet :
otri@valesdunes.fr
www.valesdunes.fr**

Le compostage à domicile

30% de foyers sont déjà équipés de composteurs sur Val ès dunes. L'objectif est de proposer une solution de compostage pour tous !

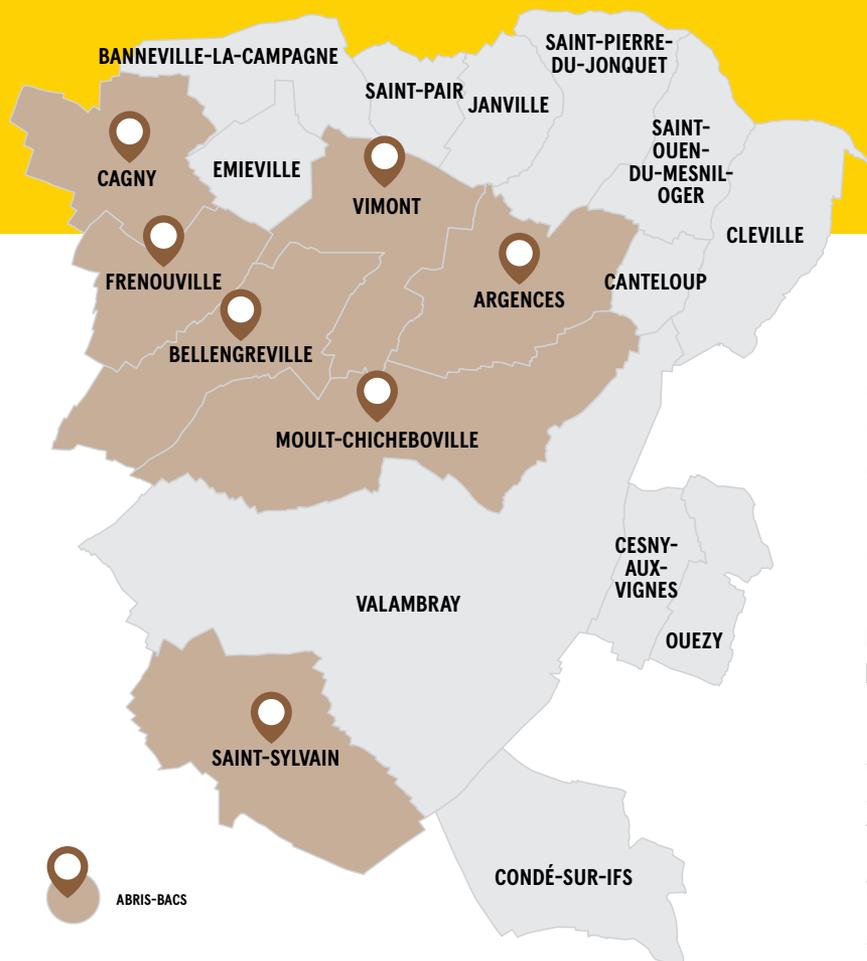
- **QUELS ÉQUIPEMENTS ?** un composteur individuel en bois, ainsi qu'un bioseau seront mis à disposition gratuitement à tous les foyers.
- **OÙ ? QUAND ?** Distribué dans les locaux d'OTRI et dans certaines communes à partir du mois de février.



Les abris-bacs pour les biodéchets

Aménagés sur 7 communes du territoire (voir la carte ci-dessous), les abris-bacs sont accessibles à tous pour déposer vos déchets alimentaires et notamment les déchets à la dégradation plus lente comme les déchets carnés (reste de viande, os...) et les arêtes de poisson. Ces déchets organiques seront collectés toutes les semaines pour être valorisés en compost et/ou biogaz.

- **QUELS ÉQUIPEMENTS ?**
 - des abris-bacs, sur le même principe qu'une colonne pour déposer le verre, mais pour les déchets organiques
 - un bioseau remis gratuitement à chaque foyer, pour la séparation des déchets alimentaires à la maison.
- **OÙ ? QUAND ?** Sur 7 communes du territoire (Argences, Bellengreville, Cagny, Moul-Chicheboville, Frénoville, Saint Sylvain et Vimont) dans des zones facilement accessibles, en proximité d'axes routiers importants, à partir du mois de janvier.



Pour trouver l'abri-bac le plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site internet : valesdunes.fr ou rapprochez-vous de l'une des mairies concernées.

Des solutions de tri pour vos biodéchets

Dès le 1^{er} janvier 2025, OTRI met en place pour tous les habitants du territoire de Val ès dunes, la possibilité de trier leurs déchets alimentaires. Trois solutions de tri sont proposées :
le compostage à la maison par la fourniture gratuite d'un composteur, le compostage de proximité avec des équipements partagés sur 12 communes ou encore des abri-bacs répartis sur 7 communes du territoire.

L'âge moyen des français recule et à partir de 65 ans, nos besoins changent. Mais bien vieillir, c'est possible ! Pour accompagner au mieux les séniors dans l'âge d'or, la Communauté de communes propose des services adaptés à travers sa Maison de services au public (MSAP).

La Communauté de communes accompagne les séniors

▪ Accompagnement au numérique

Pas toujours simple d'effectuer ses démarches en ligne quand on n'est pas né avec un portable dans la main ! La conseillère numérique de la Maison de services au public propose des rendez-vous individuels pour bien prendre en main son matériel numérique (ordinateur, smartphone, tablette) : apprendre à télécharger une application, éviter les arnaques en ligne, envoyer un mail... dans le but de devenir autonome dans ses démarches.

Pour prendre rendez-vous, un seul numéro : 07.85.63.22.37 !

▪ Accompagnement aux démarches administratives

La MSAP vous informe sur vos aides et vos droits (complémentaire santé solidaire, chèque énergie, aide tarif solidaire...)

Plus d'infos au 02.31.23.68.08.

Des difficultés avec vos démarches liées à la retraite ? Plus maintenant grâce à la Maison de services au public, qui peut vous informer sur la simulation de retraite ou votre relevé de carrière, et vous accompagne pour monter votre dossier.

La MSAP peut également vous aider à déposer votre demande de pension de réversion.

▪ Accompagnement pour la perte d'autonomie

Obtention d'une aide à domicile ou création de compte CESU, montage d'un dossier MDPH, aide au logement et dossier unique, « trajectoire EHPAD », là encore la Maison de services au public est à votre écoute au **02.31.23.68.08.**



Grâce aux permanences de nombreux partenaires et sa certification France services, la MSAP peut vous accompagner pour tous vos besoins du quotidien.

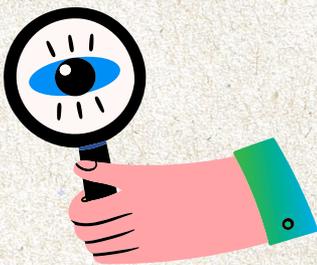
MAISON DE SERVICES AU PUBLIC VAL ÈS DUNES

**Ouverture les lundis, mardis, jeudis
et vendredis : 9h-12h30 / 13h30-17h
Les mercredis : 13h30-18h.**

**4 bis route de Paris
14370 Bellengreville
msap@valesdunes.fr / 02.31.23.68.08**




ZOOM sur...



LE GRAND RETOUR DES MÉDIÉVALES !

Les Médiévales Guillaume en Val ès dunes se tiendront du 11 au 14 septembre 2025 et débiteront avec un marché nocturne. En effet en 2025, Argences célèbre les 1000 ans de son marché ancestral et de son moulin ! A cette occasion la commune organisera plusieurs animations en partenariat avec l'Office de Tourisme. Gardez l'œil ouvert sur les réseaux sociaux...

Également au programme de cette édition exceptionnelle : déambulations, musique live, installation d'une ferme et d'un campement médiévaux... Autant de rendez-vous à ne pas manquer !

otvalesdunes.net / 02.31.85.38.82.
Office de Tourisme Val ès dunes
1 rue Guéritot
14370 Argences

Vous avez envie de participer ? L'équipe de l'Office de Tourisme recherche des bénévoles pour l'organisation des festivités.

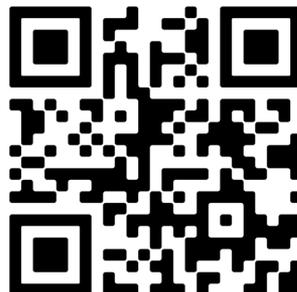


NOUVELLE PISTE CYCLABLE

LA COMMUNE DE FRÉNOUVILLE DISPOSE D'UNE TOUTE NOUVELLE PISTE CYCLABLE MISE EN SERVICE À LA FIN DE L'ÉTÉ ! EN LIEN AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER, CE NOUVEL AXE QUI REJOINT GRENTHEVILLE ET SOLIERS EST SITUÉ SUR DES CHEMINS RURAUX RECOUVERTS D'UN REVÊTEMENT SPÉCIFIQUE, MOINS COÛTEUX QU'UN ENROBÉ MAIS FACILITANT LE PASSAGE DES ENGINS AGRICOLES.



**Suivez-nous
sur les réseaux**



Communauté de communes Val ès dunes
1 rue Guéritot 14370 Argences
02.31.15.63.70 / valesdunes.fr

